

Lévis, le 15 février 2011

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

À l'attention de : Madame Anne-Lyne Boutin  
Coordonnatrice des communications

---

**Objet : Rectification au mémoire du regroupement Québec-Oiseaux**

N/Réf. : 605613-8000-8003

---

Madame,

Par la présente, nous souhaitons rectifier certains faits erronés, énoncés dans le mémoire déposé au bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) par le regroupement Québec-Oiseaux (DM107).

Afin de faciliter l'orientation du lecteur dans le mémoire étudié, le numéro de la page du mémoire est inscrit et est accompagné de la correction à effectuer au fait rapporté.

**Page 5 :**

Selon l'habitat désigné par le MRNF, ce sont 11,6 ha de déboisement prévu dans l'habitat de la grive de Bicknell et non 85 ha. Également, 6 éoliennes n'ont pas pu être déplacées hors de l'habitat de la grive, contrairement à 18 tel qu'énoncé également dans le mémoire aux pages 5 et 18.



Madame Anne-Lyne Boutin  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
15 février 2011

Page 2

**Page 5 (suite) :**

Selon le plan de conservation de l'International Bicknell's Thrush Conservation Group (bicknellsthrush.org), en appliquant les données de densités spécifiques aux régions (region-specific density data) et un modèle d'habitat potentiel (Vermont Center for Ecostudies), on estime la population entre 57 000 et 77 000 grives aux États-Unis et 37 000 à 49 000 au Canada. Ceci représente une population globale de 94 000 à 126 000 oiseaux. Donc, en se basant sur les chiffres les plus élevés, 38,8 % de la population serait nicheuse au Canada, se répartissant entre la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et le Québec. Ces données nous donnent un résultat très différent du pourcentage énoncé dans le mémoire de Québec-Oiseaux (95 %).

**Page 24 :**

Saint-Laurent Énergies s'est engagée à plusieurs reprises dans différents volumes de l'étude d'impact à n'effectuer aucun déboisement en période de nidification.

**Page 30 :**

La méthodologie utilisée s'inspire des derniers protocoles recommandés par les instances gouvernementales en matière d'évaluation des impacts des éoliennes sur l'avifaune. Le protocole concernant les inventaires complémentaires de 2010 a été approuvé par le MRNF (Annexe A du volume 7 de l'étude d'impact – PR8.1).

Lors des migrations du printemps et de l'automne, les petites virées sont effectuées dès le lever du soleil afin de dénombrier les migrateurs nocturnes au repos dans la zone d'étude (Annexe J du volume 7 de l'étude d'impact, p. 7 et 23 – PR 8.1).

Je vous prie de recevoir, Madame, nos plus cordiales salutations.

**SNC-Lavalin inc.,  
Division Environnement**

Christine Martineau, M. Sc., biologiste  
Chargée de projet

CM/lh